

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2020

\*\*\*\*\*

**Absents: S.AURIAU, H.BERTHET**

**Excusés: C.NORTIER, R.ROBERT, M.CUOMO**

**Secrétaire de séance : Philippe BASSON**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 17/01/2020 à l'unanimité.**

**DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISEE  
« REAMENAGEMENT ET RENOVATION SALLE DES FETES»**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-49.**

Madame le maire présente au conseil Municipal le montant total des travaux pour le réaménagement et la rénovation de la salle des fêtes.

Le Conseil départemental demande une actualisation des montants des travaux afin de finaliser la demande de subvention au titre de l'Enveloppe Territorialisée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications sur les montants des travaux de réaménagement et de rénovation de la salle des fêtes et sollicite la subvention dans le cadre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département sur le montant nouvellement défini.

## SUBVENTIONS COMMUNALES :

Rappel : subventions votées le 27 janvier 2020 :

Subventions associations :	compte 6574 :	montant total	11 000€
Subventions CCAS :	compte 657362 :	montant total :	3507€
Subventions multiservices :	compte 657364,	montant total :	7701€

Après délibération le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les sommes totales des subventions communales.

## CA ET COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		90 849.78 €		158 954.51 €
Part affectée à investiss		40 000.00 €		40 000.00 €
Opérations de l'exercice	412 851.59 €	461 225.39 €	298 536.69 €	200 698.25 €
<b>Totaux</b>	<b>412 851.59 €</b>	<b>512 075.17 €</b>	<b>298 536.69 €</b>	<b>399 652.76 €</b>
Résultat de clôture		99 223.58 €		101 116.07 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		101 116.07 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		75 456.00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		23 459.00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		49 119.07 €	

Après vérification de la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA et le Compte de Gestion 2019 Commune.

## BP 2020 COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépense et en recettes.

### BP Commune :

Fonctionnement : .....477 224 €

Investissement : ..... 283 474 €

### Affectation de résultats :

002 – excédent de fonctionnement reporté : ...69 223.58 €

1068 – Recettes investissement : ...30 000.00. €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2019 pour les impôts directs :

- Taxe d'habitation 4.42 %
- Taxe Foncier Bâti 7.99 %
- Taxe Foncier Non Bâti 30.81 %

Elle souligne la baisse des dotations de l'état, elle propose de maintenir les taux de 2019 au vu de l'augmentation automatique des bases de 0.9%.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation 4.42 %
- Taxe Foncier Bâti 7.99 %
- Taxe Foncier Non Bâti 30.81 %

## **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE CUISSON POUR LE LOT N°5 ELECTRICITE VENTILATION RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis n°19109B pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 848.88 € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 11 186.65 € à 12 035.53 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise CUISSON pour le lot n°5 -électricité ventilation pour un montant de **848.88 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE CUNY POUR LE LOT N°8 EQUIPEMENT CUISINE RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 290.00 € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 24 022 € à 24 312 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise CUNY pour le lot n°8-équipement cuisine pour un montant de **290.00 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE DEMARE POUR LE LOT N°4 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis n°DE00000354 pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 175. € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 3835 € à 4 010 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise DEMARE pour le lot n°4 plomberie sanitaire chauffage pour un montant de **175.00 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE JLR MENUISERIE POUR LE LOT N°2 MENUISERIES EXTERIEURES/INTERIEURES RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis n°0373 pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 256.27 € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 28 753.94 € à 29 010.21 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise JLR MENUISERIE pour le lot n°2 menuiseries extérieures/intérieures pour un montant de **256.27 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **MODIFICATION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES:**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les tarifs :

Pour les habitants de la commune : 260€ le week-end  
Pour les habitants hors commune : 540€ le week-end  
Nettoyage de la salle à chaque location : 50€

Le montant de la caution au moment de la location s'élève à 300€

### **MODIFICATION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES JOURS DE SEMAINE :**

A compter du 24 février 2020 :

Le tarif journée est de 110€ pour une location le lundi, mardi, mercredi et jeudi.  
Nettoyage de la salle à chaque location : 50€

Le montant de la caution au moment de la location s'élève à 300€

### **DEMANDE STAGE ARCHIVAGE**

Madame le Maire présente la demande d'un étudiant en première année de Master métier de l'historien à l'Université Jean Monnet de SAINT-ETIENNE. Cet étudiant souhaiterait effectuer un stage non rémunéré d'initiation à la classification documentaire dans le cadre d'une administration d'Etat, Durée du stage : entre 3 et 6 semaines, à raison d'une journée par semaine et pourrait se dérouler à partir de mi-avril.  
Le Conseil accepte à l'unanimité cette demande de stage.

### **DIVERS :**

- Demande de subvention CFA les Mouliniers non retenue
- Demande de subvention collège Sainte Camille non retenue
- Contrôle des installations sportives prévu et accompagné par Monsieur BASSON
- Proposition d'un contrat d'entretien pour les cloches par l'entreprise HORLOGES PLAIRE SAS : sera étudiée pour une mise en concurrence
- Planning élections municipales du 15 mars 2020

**Le Maire  
S. COUBLE**

